



Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A19

- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

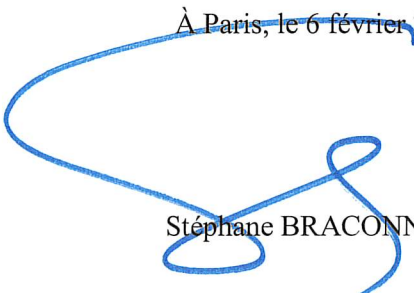
ARRÊTE

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droit des collectivités territoriales est ainsi composée :

M. Gilles GUGLIELMI, **Président**

M. Julien MARTIN (université de Bordeaux)

À Paris, le 6 février 2026



Stéphane BRACONNIER